

## Agir ensemble pour le climat

# Audit énergétique des installations électriques permettant d'établir un diagnostic – Audit consom'action

## Formulaire de demande de subvention

**Au moment du dépôt de votre demande de subvention, nous vous prions de bien vouloir contrôler sur notre site internet que ce formulaire est bien celui en vigueur.**

Cet audit permet d'optimiser la consommation des équipements électriques (éclairage, cuisine, loisirs, etc.) en identifiant avec un spécialiste de la Société Electrique Intercommunale de la Côte SA (SEIC) les possibilités d'économie d'électricité qui s'offrent à vous. A la suite de cet examen, un rapport personnalisé comprenant des pistes d'amélioration vous sera remis.

### 1. Informations de contact : requérant(e)

Nom :	Téléphone :
Prénom :	E-mail :
Adresse :	Numéro de parcelle :
NPA et Lieu	

### 2. Procédure

- Le Service Environnement est à disposition pour toute information, le matin par téléphone au 022 994 31 58, par courriel à [environnement@prangins.ch](mailto:environnement@prangins.ch) ou sur rendez-vous.
- Toutes les demandes de diagnostics « Audit consom'action » doivent être effectuées directement auprès de la SEIC à Gland.
- En parallèle, pour bénéficier de la subvention communale, ce formulaire doit être adressé pour validation, avant l'élaboration de l'audit, directement à l'adresse suivante : Commune de Prangins, Service Environnement, La Place 2, 1197 Prangins.
- Au moment du dépôt de votre demande de subvention, nous vous prions de bien vouloir contrôler sur notre site internet que ce formulaire est bien celui en vigueur.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour une durée de 18 mois à compter de la décision d'acceptation. Dans ce cas, le paiement de celle-ci se fait directement auprès de la SEIC sur la base d'une facture, une fois l'audit achevé.
- Si le budget annuel est atteint, les demandes de subvention seront refusées. Il n'existe en effet pas de droit à l'octroi de subventions.

### 3. Conditions d'obtention des subventions pour les audits énergétiques des installations électriques

Critères d'octroi	Montant des subventions communales	Remarques
Toutes les demandes pour faire un « Audit consom'action » doivent être effectuées directement auprès de la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC). En parallèle, le formulaire de demande de subvention doit être adressé à la Commune pour validation, avant l'élaboration de l'audit. Gros consommateurs exclus.	2/3 du coût total de l'audit énergétique jusqu'à un montant maximum de CHF 220.-.  <i>Pour information, état en nov. 2024, un « Audit Consom'action » de la SEIC est gratuit pour les résidents de Prangins : CHF 330.- par audit, dont CHF 110.- pris en charge par la SEIC et 220.- pris en charge par la Commune.</i>	Pour informations : <a href="http://www.seicglad.com">www.seicglad.com</a> , sous transition énergétique > audits énergétiques, site internet de la Commune.

### 4. Signature

Lieu et date : .....

Le/la requérant(e) : .....